

# GT Standard Adresse (CNIG/Adresse Lab) – Atelier 10 du 9 janvier 2024

## Relevé des discussions

### Participants (participants TEAMS)

REBOURS Loic  
Alison Lenain  
CORNET Vincent  
HANDWERK Raphaël  
Yann Donnart  
Nicolas GODELU  
Pierre Danre  
Maël REBOUX  
HEYRAUD Severin  
Jean-Pierre UHALDE

LOPEZ Jocelyne  
Bibens, Erwan  
OET - Quentin Caruso  
Damien CHAMBRET  
LOREAU Florian  
Frédérique Williams  
Alexandre Parc (SIG - Lorient Agglo)  
F. Perrin (ACSO)  
Maevane - Publidata (Guest)  
Chantal

### Intro/rappel

Point sur le GT effectué le 14/12/2023 : [Commission des standards | Conseil national de l'information géolocalisée \(cnig.gouv.fr\)](#)

L'objectif d'un appel à commentaire pour janvier sera à confirmer selon travaux restants

Quasi aucune remarque reçue pour la version d'avant Noël. Si lecture en cours/à venir : attendre la nouvelle version qui sera publiée cette semaine → Revue 4.

Demande de faciliter l'identification des évolutions dans la dernière version :

suivi fichiers xls des commentaires + surlignage de couleur sur les chapitres qui ont évolué, à prévoir par équipe de rédaction

### Points restants à travailler

#### Taille des champs texte :

Echanges GT

- La production de la donnée de base n'est pas contrainte.  
Longueur non structurante pour les stockages de base de données.  
Mais limites possibles sur les IHM, requêtes http/Get.
- Règles appliquées par les membres du GT :
  - HERE : 35 caractères maximum pour l'adresse dans son ensemble => HERE applique des règles d'abréviation
  - Pour l'adresse postale : la ligne 4 est limitée à 38 caractères (norme internationale) ou 35 caractères (en France)
  - Lorient Agglo/Alexandre Parc : limite de caractère juste pour l'insee
  - ATD16/Damien CHAMBRET : respect de la norme afnor 38 caractere
    - ATD16/Damien CHAMBRET : Normalisation d'une adresse postale B2C et B2B : format et présentation à ne pas négliger  
Ex : <https://www.amabis.com/regles-saisie-et-normalisation-adresse-postale/>  
Quelles sont les règles pour saisir et normaliser une adresse postale ? - Amabis

- ACSO/F. Perrin (ACSO) : la norme sur 38 caractères utilise des règles d'abréviation, elle admet donc implicitement que la longueur peut être supérieure
- Maël Reboux : exemple de règles d'abréviation très complet (basé sur OSM) : <https://github.com/cquest/osmfr-cartocss/blob/9a7543eae34fbb551e45550f3a14a7473639b17/functions.sql#L24>  
Une adaptation "FR" de la ré-implémentation du style Mapnik d'OpenStreetMap en CartoCSS - cquest/osmfr-cartocss  
Idem sur les remplacements des pré-noms pour y mettre une abréviation : <https://github.com/cquest/osmfr-cartocss/blob/9a7543eae34fbb551e45550f3a14a7473639b17/functions.sql#L158>  
Une adaptation "FR" de la ré-implémentation du style Mapnik d'OpenStreetMap en CartoCSS - cquest/osmfr-cartocss
- IGN/Pierre Danre :  
A l'IGN, une table d'abréviations assez poussée, ciblée sur les types de voies ('Avenue --> AV, RUE --> R,...).  
Ensuite, se sont plutôt des règles de saisie que nous préconisons, mais depuis le passage de nos processus vers la BAN officielle (fin 2022), nous utilisons directement les noms de voies fournis par la BAN.  
L'intérêt est fort d'avoir aussi des règles de saisie pour les communes dans la BAN, pour uniformiser les abréviations mais aussi la gestion des accents, des majuscules, ...
- Frédérique Williams : harmoniser les termes en entrée facilite le fait de pouvoir appliquer les règles d'abréviation.
- Longueurs max constatées dans la BAN : 98 caractères pour les toponymes. 9 pour les suffixes
- Contenu du suffixe : aspect qualitatif également

Principe partagé dans le GT pour la prochaine version : expliciter le sujet et n'intégrer que des grands principes uniquement.

Proposition de partager les dictionnaires d'abréviations existantes dans un corpus documentaire.

#### **Cycle de vie et historisation** : proposition retenue avec le GT :

- Préciser que l'adresse peut avoir ses composants et sa/ses positions qui changent
- Créer dans le modèle général un statut
  - Sur Adresse et sur Toponyme
  - Valeurs proposées pour statut : (source INSPIRE, récupérer les définitions)
    - En attente
    - Actuel (Current)
    - Retiré (Retired)
- Créer dans le modèle général 2 champs date début / date fin
- Expliciter ces aspects dans les 2 annexes BAL / BAN

#### **Toponyme adressable et adresse détaillée sans numéro**

- *Préciser quels sont les objets susceptibles de porter un numéro, notamment les éléments qui ne sont pas dans la définition de la loi 3 DS.*

@équipe rédaction : à préparer

#### **Chapitre qualité**

@Frédérique à préparer.

#### **Éléments sur les communes**

A croiser avec input DGFIP / INSEE)

**Exemples : à proposer**

Exemple d'adresses à associer aux différents niveaux d'adresses dans le doc  
Proposition à formaliser : @Loïc Rebours avec appui Jocelyne/Maël

**Annexes**

- BAL / production : à relire (complément avec AITF ?)
- BAN / publication : à rédiger. Photo actuelle BAN plus projection dans
- La Poste : à relire
- DGFIP : 1ère version sur OSMOSE - intégrée dans la prochaine version - une deuxième est prévue mais ultérieurement
- Gestionnaires de réseau - à relire
- Projet RNB - à relire

**Synthèse prochaines actions**

@équipe rédaction : partager d'ici le 11/1 une nouvelle version

@membres du GT : réagir sur la nouvelle version pour le 18/1 au plus tard si possible

@Loïc/Jocelyne/Maël : proposer un tableau d'exemples (atelier le 22/1 14H-15)

@équipe rédaction : poursuite intégration remarques pour une version 2ème quinzaine de janvier

Créneau de principe pour un 11ème atelier : mardi 30 10H-12H